
BAPE3-001

DYNAMITAGE

Demande ou Question:

Selon la figure 6 du document DA46, on peut maintenant observer un talus au pied de la falaise. Veuillez justifier cette nouvelle mesure et fournir les caractéristiques du talus proposé : pente, hauteur, largeur, matériaux utilisés

Réponse:

Le talus au pied de la falaise dont il est question (figure 6 du document DA46), n'est en réalité qu'une convention de dessin industriel pour illustrer que le haut de la falaise sera reculé par rapport au pied de la falaise pour qu'elle ait un aspect plus naturel lorsque vue d'une certaine distance et pour pouvoir aménager des nichoirs dans le roc pour la nidification potentielle des faucons. Il n'y a aucun plan pour une structure spéciale au pied de la falaise autre qu'une zone sécuritaire paysagée pour accommoder l'érosion normale occasionnelle de la falaise reliée aux conditions climatiques.

BAPE3-002

DYNAMITAGE

Demande ou Question:

Quel serait le volume de dynamitage à la suite de la modification apportée au projet et préciser la raison de sa réduction ?

Réponse:

Tel que noté à la section 2.4 du document DA46, les ajustements mineurs à l'endroit des installations auront comme conséquence une diminution de la nécessité de couper la falaise à l'extrémité du nord du site. En particulier, le centre du réservoir le plus au nord devrait être décalé d'environ 30 m vers le sud-ouest, et le réservoir le plus au sud d'environ 30 m vers l'est. Bien que tous les éléments au niveau de l'emplacement de la plateforme et de l'aménagement paysager n'aient pas été finalisés, il est possible qu'il y ait une réduction allant jusqu'à 20% de la quantité de dynamitage et de manipulation du roc par rapport à l'évaluation précédente de 240 000 m³ (réf. Réponse à la question Q-023 de l'ACÉE).

BAPE3-005

INSTALLATIONS MARITIMES

Demande ou Question:

Compte tenu de la nouvelle stratégie de construction, est-ce qu'un quai temporaire serait requis ? S'il ne l'était pas, quelle serait l'option retenue pour le chargement des barges ?

Réponse:

Un quai temporaire est toujours requis. Il sera situé approximativement au même endroit, c'est-à-dire vers l'extrémité est du quai du port. Ce quai temporaire sera utilisé pour le déchargement et l'amarrage des remorqueurs. L'intention est d'utiliser la moitié est du quai portuaire de Transports Canada pour le chargement sur barge des différents équipements et du matériel pour les travaux maritimes. Des discussions ont eu lieu à cet effet avec Transports Canada pour en fixer les détails.

BAPE3-007

BRUIT

Demande ou Question:

Compte tenu que les travaux aux installations maritimes pourraient se dérouler sur une période de 24 heures, quels travaux seraient prévus la nuit ?

Réponse:

Les travaux maritimes de nuit concerneront essentiellement les excavations sous-marines (havage du caisson de béton et excavation dans le pieu-acier) et les travaux de bétonnage immergé. Il est à noter qu'aucun travail de battage de pieu n'est prévu de nuit

BAPE3-008

BRUIT

Demande ou Question:

Quelle est la principale raison motivant les changements au quai d'amarrage ainsi qu'à la technique de construction ?

Réponse:

Les changements au concept pour les installations maritimes ont été effectués pour traiter à la fois de l'ingénierie et des enjeux environnementaux. En particulier, Pêches et Océans avait exprimé des préoccupations concernant les mesures d'atténuation appropriées relativement au bruit d'impact du battage et du vibrofonçage. Comme le consortium choisi pour la conception des travaux d'ingénierie préliminaire a commencé son travail au début de l'été, son expérience internationale à grande échelle lui a permis de proposer une approche alternative pour traiter de certaines préoccupations liées au concept précédent

En outre, il y avait plusieurs préoccupations liées à l'ingénierie concernant la pertinence des palplanches dans l'éventualité de la présence de blocs rocheux souterrains et de la grande masse des caissons de palplanches.

Une revue comparative des impacts sur l'environnement et des mesures d'atténuation a montré que le concept mono pieu réduirait de manière très significative la durée du bruit d'impact sous-marin, lequel constituait un enjeu préoccupant concernant les bélugas. Énergie Cacouna croit que la nouvelle approche engendrera une réduction nette des impacts sur l'environnement à court et à long terme, notamment quant au dérangement des bélugas et à la perte d'habitat des poissons.

BAPE3-013

PRISE D'EAU

Demande ou Question:

Quelle est l'utilité de la prise d'eau salée indiquée à la figure 6 du document DA46 ?
Pourrait-elle servir également à alimenter le système d'eau d'incendie ?

Réponse:

La prise d'eau salée indiquée à la figure 6 du document DA46 est en effet la localisation proposée pour la prise d'eau du système d'incendie du projet. Bien que la conception du système ne soit pas encore finale, une prise d'eau dans le port est considérée comme étant préférable à une prise d'eau dans le fleuve, en termes d'entretien et de disponibilité, particulièrement pendant les mois d'hiver. La localisation de la pompe à côté du port permettrait aussi de réduire les contraintes liées à la puissance de succion puisqu'elle serait située à un niveau considérablement plus bas que si elle était à côté de la jetée